

RAPPORT DE MISSION DU MEDD DANS LA REGION DE SEDHIOU

Dans le cadre de la lutte contre la coupe illicite de bois, Monsieur Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable accompagné du Directeur des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) et d'une forte délégation a effectué une visite de travail le 30 octobre 2017 dans la région de Sédhiou. Cette visite avait pour but de s'enquérir du dispositif de lutte contre le trafic de bois positionné dans la région.

Après l'accueil de la délégation ministérielle au carrefour Diendé par le Gouverneur accompagné de la délégation régionale, le Ministre a visité successivement le chantier de construction des locaux de l'IREF, les saisies de bois déposé à l'IREF et les coupes illicites de bois dans la forêt aménagée de Diambaty.

1. Visite du chantier de construction des locaux de l'IREF

Accueilli par l'entrepreneur, en présence des ouvriers, le Ministre a visité le bâtiment en construction avant de suivre la présentation faite par le responsable du chantier. Ce dernier a présenté le projet dans tous ses profils : façades avant, latérale droite et latérale gauche ainsi que la coupe et le plan béton armé visé par le Bureau Gaudia. L'entrepreneur a ensuite expliqué l'état d'avancement des travaux en faisant remarquer que le gros œuvre est terminé. A présent, le bâtiment est au stade du plancher du premier niveau et que la pose de la dalle interviendra dans les prochains jours. Si toutes les conditions sont réunies, l'entrepreneur déclare s'être fixé un délai de trois mois pour terminer la construction totale du bâtiment bien qu'un délai de quatre mois lui ait été prescrit.

Le Ministre s'est réjoui de l'état d'avancement des travaux non sans rappeler qu'autant on doit se soucier du respect des délais d'exécution du projet, autant on doit prendre en compte les exigences de qualité du travail conformément aux dispositions du cahier de charges élaboré à cet effet. Il a enfin déclaré que la réalisation de ce projet participe de la volonté de son Département à mettre les agents dans de bonnes conditions de travail.

2. Visite des saisies de bois déposé à l'IREF

L'étape de l'IREF a été marquée par le piquet d'honneur organisé à l'intention de Monsieur Le Ministre. Après les honneurs, il a visité les locaux de l'IREF avant de se

rendre au niveau des saisies de bois stocké dans la cour. Là, le Chef d'Inspection régionale a expliqué les conditions dans lesquelles ce bois a été saisi. Ainsi, l'IREF rapporte que c'est dans le cadre des tournées de police forestière que ces saisies de bois ont été effectuées. Une première saisie de 54 billons de vène a été effectuée par les agents dans la forêt communautaire de Diambaty. Cette opération a été menée à la suite d'un renseignement obtenu auprès d'un **indicateur** de l'IREF qui a informé **de l'existence** de la coupe d'une importante quantité de bois dans cette zone. La seconde saisie, dira l'Inspecteur, a été opérée dans le cadre d'une tournée conjointe Eaux et Forêts-Armée. Cette tournée a permis de mettre la main sur 82 billons de vène et 44 charrettes. Seulement 38 billons de vène et 12 charrettes ont pu être acheminés et déposés à l'IREF faute de moyens de transport. Le reste du bois et les charrettes ont été confiés à certains chefs de village. Au total ce sont donc 92 billons de vène et 12 charrettes que l'IREF a présenté au Ministre et à sa délégation.

Réagissant à cette intervention, le Ministre dira qu'il est impressionné par le travail réalisé par les agents avec des moyens limités. Il s'est dit convaincu que si les agents sont dotés de moyens conséquents, ils feront des résultats encore meilleurs que ceux obtenus jusqu'ici. Concernant les saisies, le Ministre s'est dit favorable à la vente du bois. Toutefois, il a précisé qu'il demandera au DEFCCS de lui faire la situation de toutes les saisies de bois de vène dans les régions Sud afin qu'il puisse demander l'autorisation à Monsieur Le Président de la République de procéder à la vente de tous ces produits. Il a réitéré ses félicitations à l'endroit du DEFCCS et de ses collaborateurs pour le travail accompli dans la lutte contre la coupe illicite de bois malgré les moyens limités.

3. Visite des coupes illicites de bois dans la forêt aménagée de Diambaty

La dernière étape de cette visite de travail dans la région de Sédhiou a eu pour cadre la forêt aménagée de Diambaty. Située dans la commune du même nom, arrondissement de Diaroumé, département de Bounkiling, cette forêt a fait l'objet d'un plan d'aménagement dans le cadre du PROGEDE 2.

La délégation ministérielle a été accueillie au niveau du village de Diaroumé par le Préfet du département accompagné de ses collaborateurs et des élus locaux et nationaux.

C'est précisément au niveau du bloc 3 de cette forêt aménagée que se situent les coupes illicites de bois que le Ministre a visitées. Sur place, la délégation ministérielle a trouvé les populations et certains élus locaux qui tenaient à prendre part à cette visite. Ils ont déclaré que la visite du Ministre constitue une source de motivation et un message important lancé à leur endroit afin qu'ils s'engagent davantage dans la protection de la forêt.

Le Ministre a pu constater de visu les coupes illicites de vène disséminées çà et là dans la forêt.

Dans sa déclaration, le Ministre a révélé que le phénomène de la coupe illicite de bois est réel et ce qu'il a vu, témoigne de l'urgence à y mettre un terme. Le Ministre dira qu'il est enclin à penser que ce qui a été observé n'est que la face visible de l'iceberg car toute la forêt n'a pas été visitée par la délégation ministérielle. Il a ensuite fait noter que l'Etat doit travailler à mettre les populations de la zone à l'abri de la précarité qui les rend souvent vulnérable à la corruption. Il a loué les efforts fournis par le service des Eaux et Forêts pour protéger les ressources forestières de notre pays. Enfin, le Ministre a déclaré qu'il rendra compte fidèlement de tout ce qu'il a observé et entendu à qui de droit.

Autres informations utiles en relation avec cette tournée

La région de Sédhiou s'étend sur une superficie totale de 7 330 km² soit 3,7% du territoire national. Elle est composée de 3 départements : Bounkiling (38,6% de la superficie régionale), Sédhiou (37,2%) et Goudomp (24,2%).

La région compte au total 46 agents des Eaux et Forêts répartis comme suit : 18 agents pour le Secteur de Bounkiling, 12 agents pour le Secteur de Sédhiou, 12 agents pour le Secteur de Goudomp et 4 agents au niveau de l'IREF (siège).

La logistique est composée ainsi qu'il suit : 4 véhicules 4x4, 1 véhicule PRADO à l'état passable, 1 camion-citerne, 9 motos et 10 fusils M16.